

République de Guinée

Travail- Justice- Solidarité



CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

N° 006

Enregistré au Secrétariat Central du CNT sous le numéro 1482 du 06 décembre 2024

SESSION 2025

RAPPORT

Examen de l'Accord de prêt entre la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) et le Gouvernement de la République de Guinée pour le financement partiel du projet de réalisation des systèmes d'alimentation en eau potable des villes de Beyla, Koubia et Fria.

Fait

Par la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire.

Présenté par le Rapporteur Général Honorable **Ngouamou Fabara KONE**

Janvier 2025

**Honorable Président du Conseil National de la Transition,
 Honorables Conseillers Nationaux,
 Mesdames et Messieurs les Ministres,
 Mesdames et Messieurs, en vos qualités, rangs, grades, tout protocole observé,**

La Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire a été saisie au fond par la Conférence des Présidents du 30 décembre 2024 à l'effet d'examiner l'Accord de prêt signé le 09 août 2024 entre le Gouvernement de la République de Guinée et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) pour un montant de **28 400 000 Dollars US** dans le cadre du projet de réalisation des systèmes d'alimentation en eau potable des villes de Beyla, Koubia et Fria. La Commission des Affaires Economiques et du Développement durable a été saisie à cet effet comme commission d'avis.

Le processus de l'examen de cet Accord s'est déroulé régulièrement au sein des commissions permanentes du CNT le 06 janvier 2025. Après cette phase de travaux en commission, une inter-commissions s'est tenue en bonne et due forme le 20 janvier 2025 dans la salle du 28 septembre du palais du peuple. Cette séance d'inter-commissions a connu la participation enrichissante des Conseillers nationaux, des cadres des Ministères en charge des Finances, de l'Hydraulique et ceux de la Société des Eaux de Guinée (SEG).

Honorables Conseillers Nationaux,

Les modalités et conditionnalités de cet Accord de prêt sont énumérées dans le tableau ci-dessous :

Intitulé	Conditionnalités	Observations
Durée de remboursement du prêt	25 ans	Commençant à courir à la date qui suit immédiatement la fin du délai de grâce
Période moratoire	5 ans	Paiement des commissions et des intérêts
Taux d'intérêt	2,80% par an	Paiement par semestre
Commission d'arrangement	1%	Paiement à la signature sur le montant du prêt
Commission d'engagement	0,5% par an	Paiement semestriel sur le montant non décaissé
Commission d'engagement spéciale	0,15% par trimestre	Paiement trimestriel par lettre de crédit
Dates de paiement	31 janvier et 31 Juillet	
Monnaie de remboursement	Dollars US	
Délai de disponibilité des fonds	6 mois	Avant la fin des travaux

Il est important de noter que les paiements des biens, services et travaux, financés par la BIDC se feront sur les ressources de la ligne de crédit Indienne. Les conditions liées à cette ligne de crédit exigent que 75% des biens et services proviennent uniquement de l'Inde.

Honorables Conseillers Nationaux

Il faut souligner que ce projet s'inscrit dans le cadre du **Plan de redressement du secteur de l'eau en milieu urbain**, issu des recommandations des études :

- *Établissement d'un diagnostic et d'un plan de renforcement dans le secteur urbain de l'eau potable en Guinée et*
- *Schéma directeur d'alimentation en eau potable AEP des 26 villes de la Guinée à l'horizon 2040.*

Il a pour objectif de contribuer à l'accès à l'eau potable à travers des forages industriels pour les villes de Beyla et Koubia ainsi qu'un ouvrage de prise au fil de l'eau sur le fleuve Konkouré pour la ville de Fria.

Honorables Conseillers Nationaux

Le projet objet de cet Accord de prêt est structuré autour de cinq principales composantes à savoir :

Composante 1 : Services de consultance (2 527 425 \$ US)

Cette composante inclut :

- Réalisation des études APS et APD.
- Étude d'impact environnemental et social (EIES), incluant le PGES et le PAR.
- Contrôle et surveillance des travaux.

Un bureau d'Ingénieur-conseil International spécialisé en hydraulique et gestion de l'environnement assurera ces tâches, sur une période maximale de 15 mois.

Composante 2 : Systèmes d'Adduction d'Eau Potable (AEP) (22 066 895 \$ US)

Elle comprend :

- Conception des plans d'exécution.
- Fourniture d'équipements.
- Réalisation des travaux, incluant :
 - Forages, captage, et traitement de l'eau (station de 8 400 m³).
 - Pose de 186,6 km de canalisations.
 - Construction de réservoirs (2 450 m³) et branchements (10 635 particuliers, 27 bornes fontaines).

Composante 3 : Mesures environnementales et sociales (247 365 \$ US)

Mise en œuvre du PGES et du PAR, élaborés après l'étude d'impact environnemental et social.

Composante 4 : Gestion et coordination du projet (2 864 100 \$ US)

Tâches du Maître d'ouvrage (MEHH et SEG) :

- Planification et suivi du projet.
- Réception des installations.

Un appui institutionnel sera fourni pour renforcer les capacités techniques et opérationnelles de l'UGP, incluant l'acquisition de matériel roulant, informatique et formation sur le logiciel de gestion comptable.

Composante 5 : Audit technique, financier et environnemental (247 365 \$ US)

Audit des travaux de réalisation des systèmes AEP, vérifiant :

- L'exécution conforme des travaux.
- La régularité des procédures de passation des marchés.
- Le respect des délais et des normes de qualité.
- La situation financière et le respect des mesures environnementales et sociales.

L'audit sera réalisé par un bureau indépendant d'experts en hydraulique et comptabilité.

Honorables Conseillers Nationaux,

Au cours des travaux en commission et en inter-commissions, les interrogations ont porté sur :

- ✓ le niveau de mise en œuvre de tous les projets Finex de la SEG ;
- ✓ le plan de redressement du secteur de l'eau en milieu urbain ;
- ✓ la situation du réseau de la ville de Fria ;
- ✓ la différence entre le coût du projet dans l'accord et celui inscrit en LFI 2025 ;
- ✓ les raisons qui justifient la trimestrialité de la commission d'engagement ;
- ✓ le niveau de mise en place de l'UGP ;
- ✓ la date effective de démarrage des travaux ;
- ✓ la date de clôture du projet ;
- ✓ le plan de décaissement ;
- ✓ la méthode d'évaluation des coûts du projet étant donné que les études ne sont pas faites ;
- ✓ la justification du taux d'imprévu à 8% ;
- ✓ l'achat des 75% des intrants en Inde.

Honorables Conseillers Nationaux,

Les échanges avec les cadres à la faveur de la séance des questions-réponses ont mis en évidence un certain nombre de préoccupations à prendre nécessairement en compte. Ainsi, les recommandations suivantes ont été formulées :

1. Accélérer la mise en place de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) pour assurer un suivi efficace de l'exécution des travaux et une meilleure coordination entre les parties prenantes ;
2. Mettre un planning de maintenance strict des ouvrages afin d'assurer leur durabilité et éviter une détérioration prématurée ;
3. Renforcer la formation et la sensibilisation des populations locales sur la gestion et l'entretien des infrastructures hydrauliques et veiller au transfert de compétences et à la formation du personnel local ;
4. Mettre en place un cadre de concertation régulier entre la SEG, les autorités locales et les bénéficiaires pour un suivi participatif ;
5. Assurer un contrôle rigoureux de la qualité des matériels et équipements à acquérir ainsi que les travaux pour éviter les malfaçons et garantir la pérennité des ouvrages ;
6. Garantir une transparence totale dans la gestion des fonds et le processus de passation des marchés liés au projet ;

7. Accélérer le processus de mobilisation des financements complémentaires pour étendre le projet à d'autres localités ;
8. Veiller à ce que la réception définitive des ouvrages soit effectuée par l'ACGP ou sous sa supervision conformément au code des marchés publics ;
9. Prendre toutes les dispositions idoines pour respecter les délais d'exécution des travaux en vue d'éviter le paiement supplémentaire des frais de gestion;
10. Mobiliser à temps la contrepartie guinéenne et assurer une meilleure gestion des ressources financières du projet ;
11. Veiller à la prise en compte des impacts environnementaux et sociaux dès la phase de mise en œuvre ;
12. Prendre toutes les dispositions utiles pour le respect de la loi sur le contenu local dans la mise en œuvre du projet ;
13. Respecter et faire respecter les normes environnementales et sociales ;
14. Considérant l'importance du suivi des projets et au regard de l'importance et du nombre des Accords déjà ratifiés, la Commission du Plan, des Affaires Financières invite vivement la Commission en charge du suivi des Accords ratifiés à relancer ses activités de manière plus forte. Ceci est d'autant plus important que la réalisation des projets relatifs à tous les Accords déjà ratifiés pourra contribuer fortement à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Honorables Conseillers Nationaux,

Ce projet vise à doter, enfin, ces trois préfectures de systèmes d'alimentation en eau potable modernes, afin d'assurer à leurs populations l'accès à une eau de qualité suffisante.

A ce titre, sa ratification contribuera à améliorer les conditions de vie de ces populations en matière de santé, d'éducation, de réduction de la pénibilité liée aux corvées de transport d'eau par les femmes et, de manière générale, au développement des activités économiques.

Au regard des enjeux vitaux liés à la problématique de l'eau, la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire, vous invite de bien vouloir autoriser la ratification de cet Accord de financement entre la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) et la République de Guinée.

Je vous remercie

La Commission